

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 février 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 210

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Claude Bouchet,  
M. Brun, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Door, M. Hetzel, M. Leclerc, M. Le Fur,  
Mme Louwagie, M. Masson, M. Menuel, M. Sermier, M. Cordier, M. Saddier, M. Viry, M. de  
Ganay et M. Viala

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« espaces »,

insérer le mot :

« industriels, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que la mission de l'Agence nationale de la cohésion des territoires doit également porter sur la restructuration des espaces industriels.